



حركة نداء تونس

Commission économique et sociale

**Notre programme pour
un développement ambitieux
au service de tous les Tunisiens**



حركة نداء تونس

Commission économique et sociale

**Notre programme pour
un développement ambitieux
au service de tous les Tunisiens**

SOMMAIRE

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE : BÉJI CAÏD ESSEBSI, PRÉSIDENT DE NIDAA TOUNES	4
NOS PRINCIPES FONDAMENTAUX	6
1. UN DÉVELOPPEMENT AMBITIEUX : CROISSANCE ET EMPLOI	9
1.1. Sortir de la crise et engager une croissance soutenue	10
1.2. Promouvoir la technologie et développer les secteurs à forte croissance et créateurs d'emplois	12
1.3. Relancer le tourisme	16
1.4. Réforme en profondeur du système financier	20
1.5. Hisser le positionnement de la Tunisie dans l'économie mondiale	21
1.6. Créer une synergie entre l'Etat, le secteur privé et le secteur social et solidaire	22
2. UN DÉVELOPPEMENT INCLUSIF RÉGIONALEMENT ET SOCIALEMENT	25
2.1. Les régions : notre ambition	26
2.2. Redonner l'espoir aux jeunes par l'accès à l'emploi	32
2.3. Notre jeunesse construit son avenir	36
2.4. Une vie digne pour tous	37
2.5. Levée des entraves à l'accès des femmes à l'activité économique	45
3. DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES NATURELLES	47
3.1. Assurer notre sécurité	49
3.2. Réaliser la réforme du foncier agricole et favoriser l'accès à la propriété, en particulier pour les jeunes	50
3.3. Améliorer les conditions de vie de nos agriculteurs	51

3.4. Satisfaire nos besoins en eau et en rationaliser l'utilisation	52
3.5. Assurer la durabilité de nos ressources naturelles	53
3.6. Rationaliser l'utilisation de nos ressources halieutiques et améliorer les conditions de vie des pêcheurs	53
4. UN DÉVELOPPEMENT ETHIQUE DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE	55
4.1. Affirmer l'autorité de l'Etat, garantir la sécurité	56
4.2. L'Etat de droit	57
4.3. L'Administration sera mise en confiance et remise au travail	57
4.4. Intégrer le secteur informel et lutter contre le commerce parallèle	59
4.5. Instaurer la responsabilité sociétale des entreprises	59
4.6. Réformer en profondeur la fiscalité	60
5. CHIFFRAGE DU PROGRAMME : NOTRE SCHÉMA DE CROISSANCE	63
5.1. Croissance et investissement	64
5.2. Un financement extérieur important	65
5.3. Un endettement soutenable	65
5.4. Une baisse significative du chômage	66
6. LISTE DES CONTRIBUTEURS	67

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

La Tunisie ouvre une page décisive de son histoire : l'instauration de la IIe République. S'il est vrai que les élections consacrent l'affirmation des libertés chèrement acquises, en particulier la liberté d'expression, les lendemains de la Révolution sont ternis par l'extension de la pauvreté, la montée des inégalités entre les catégories sociales, entre les régions et entre les genres et une régression économique et sociale sans précédent. La corruption, au lieu de régresser, progresse. Les Tunisiens, cependant, ne doivent pas douter, ne doivent pas perdre espoir.

NIDAA TOUNES est déterminé à engager l'ère de l'effort et de la prospérité partagée.

Pour construire le programme que nous soumettons aujourd'hui au peuple tunisien, nous avons mobilisé des centaines de compétences nationales ayant une connaissance précise des secteurs et des régions, capables de concevoir et de mettre en œuvre des solutions adaptées aux spécificités de la Tunisie dont ils sont profondément imprégnés.

Notre Programme, nous l'avons construit en analysant notre expérience depuis l'indépendance jusqu'à ce jour : s'il est clair que nous avons réalisé de grands acquis dans de nombreux domaines, en particulier l'éducation, la santé et la condition de la femme, il est clair aussi que notre modèle est épuisé et que les obstacles à la croissance tiennent à la centralisation du pouvoir, la corruption, la prédation, l'absence de participation et de transparence, la mauvaise gouvernance et une vision étriquée de l'Etat.

Notre Programme est d'inspiration sociale et démocratique. Il s'inscrit dans le cadre d'une économie sociale de marché fondée sur la synergie entre l'Etat et le secteur privé.

Notre Programme, nous l'avons également construit sur la base d'une vision prospective du monde et de la place de la Tunisie à l'horizon 2035 : nous avons acquis la conviction que notre pays recèle les atouts et les opportunités qui lui permettent de rebondir, de parvenir au plein emploi et de rejoindre le peloton des nations avancées.

Notre Programme pour les cinq prochaines années répond aux questions essentielles : Comment satisfaire aux préoccupations de notre peuple ? Comment créer de la richesse ? Comment la mettre au service de tous ? Comment préserver nos ressources naturelles au profit des générations futures et, enfin, Comment instaurer une nouvelle gouvernance, une nouvelle conduite des affaires publiques ?

Sur cette base, nous nous engageons à réaliser :

- ★ Un développement ambitieux en termes de croissance et d'emploi ;
- ★ La promotion sociale : la protection pour tous ;
- ★ Un développement durable au service des générations futures ;
- ★ Une conduite éthique des affaires publiques, une nouvelle gouvernance.

NIDAA TOUNES s'inscrit dans la tradition des générations de réformateurs tunisiens qui se sont attachés à construire une Tunisie souveraine, prospère, démocratique, moderne, au service de tous ses citoyens, fière et forçant le respect dans le concert des Nations.

Telle est notre mission et c'est avec la foi et l'appui des Tunisiennes et des Tunisiens que nous nous engageons à sa pleine réalisation.

Tunis, le 15 août 2014
Le Président de NIDAA TOUNES
BÉJI CAÏD ESSEBSI

NOS PRINCIPES FONDAMENTAUX

NIDAA TOUNES se prévaut :

- De la profondeur civilisationnelle de la Tunisie, de son enracinement arabe et islamique et de sa tradition de réforme qui remonte à plus d'un siècle et demi, enrichie par les élites nationales depuis l'indépendance ;
- De la dimension politique du projet moderniste tunisien, portée par les réformes de Khair-Eddine et par le mouvement de libération nationale, dirigé par Abdelaziz Thaalbi et Habib Bourguiba ;
- De la dimension sociale illustrée par le premier mouvement syndical du monde arabe, fondé sur les principes de justice et d'égalité et conduit par Mohamed Ali Hammi, Tahar Haddad, Fadhel Ben Achour et Farhat Hached ;
- Des aspirations de notre peuple issues de la révolution de la dignité, de la démocratie, de la justice sociale et de la rupture avec toutes les formes de la tyrannie et de la corruption.

NIDAA TOUNES est un mouvement politique d'essence patriotique et populaire et d'orientation sociale-démocrate.

A ce titre :

- Nous nous engageons à traduire dans les faits les droits sociaux fondamentaux : éducation, santé, travail décent, couverture sociale, logement, environnement sain ;
- Nous œuvrons pour un compromis historique entre les forces vives de la nation pour reconstruire notre pays.

Notre référentiel :

- La primauté du travail, de la science et des libertés ;
- L'État stratège, développementaliste, régulateur et garant de la justice sociale ;
- La libre entreprise, principal pourvoyeur de richesses et d'emplois, agissant dans le cadre de la compétition loyale ;
- L'économie sociale et solidaire, base de dynamisme économique et de responsabilité citoyenne.

NIDAA TOUNES – AMAL TOUNES

Quatre ans après la Révolution de la liberté et de la dignité, la Tunisie est en crise. Si la situation paraît désespérée en raison de la montée du chômage, de la dégradation du pouvoir d'achat, de l'aggravation de la situation dans les régions et de l'éclatement du terrorisme, nous avons foi dans le redressement de l'Etat tunisien. L'Etat est capable de sortir le pays de la crise, de fonder la confiance, de donner l'élan décisif à l'investissement privé et de réaliser la croissance et la prospérité.

C'est à cette fin que nous présentons les grandes lignes du Programme Economique et Social que nous avons élaboré avec le concours d'un ensemble de Tunisiennes et de Tunisiens dévoués à la patrie. Notre programme est fondé sur :

- ★ Un développement ambitieux en termes de croissance et d'emploi ;
- ★ La promotion sociale : la protection pour tous ;
- ★ Un développement durable au service des générations futures ;
- ★ Une conduite éthique des affaires publiques, une nouvelle gouvernance.

Notre programme comprend également des mesures d'urgence que nous mettrons en œuvre dans les cent premiers jours afin de sauver le pays du risque de faillite, d'améliorer les conditions de vie des citoyens et de relancer l'investissement dans les entreprises et dans les régions.

Alors que la Tunisie aborde une phase décisive de son histoire, nous espérons mériter la confiance et le soutien des Tunisiennes et des Tunisiens pour pouvoir mettre en œuvre notre Programme avec dévouement et responsabilité.

1. UN DEVELOPPEMENT AMBITIEUX

CROISSANCE ET EMPLOI

Le chômage et les inégalités régionales se sont aggravés depuis la révolution. La crise atteint gravement nos équilibres financiers ; elle met en péril notre souveraineté.

Pour y faire face, un nouveau modèle de développement s'impose.

A cet effet, notre Programme économique et social s'assigne 6 objectifs principaux :

- ★ Sauver le pays de la crise et engager une croissance soutenue ;
- ★ Promouvoir la technologie et développer les secteurs à forte croissance et créateurs d'emplois ;
- ★ Réformer en profondeur le système de formation, d'enseignement et de recherche ;
- ★ Réformer en profondeur le système financier ;
- ★ Hisser le positionnement de la Tunisie dans l'économie mondiale ;
- ★ Créer une synergie entre l'Etat, le secteur privé et le secteur social et solidaire.

1.1. SORTIR DE LA CRISE ET ENGAGER UNE CROISSANCE SOUTENUE

Restaurer la confiance dans les institutions, rétablir l'autorité de l'Etat et assurer la sécurité et la stabilité du pays constituent le préalable à toute sortie de crise. A cet effet, nous entendons :

1.1.1. Elaborer un compromis historique entre les forces vives de la nation

associant le gouvernement, les syndicats et les organisations professionnelles en vue de renforcer la cohésion nationale et de reconstruire le pays ;

1.1.2. Réaliser un effort d'investissement sans précédent d'un volume de 125 milliards de dinars au cours des cinq prochaines années, représentant 40 % d'accroissement par rapport aux dernières années ;

1.1.3. Entreprendre de grands projets de développement et d'équipement.

L'Etat assurera les conditions de succès de grands projets dans le cadre de nouveaux pôles régionaux et d'une politique industrielle ambitieuse. Un effort exceptionnel sera réalisé pour développer les infrastructures : réseau routier et autoroutier, réseau ferroviaire, réseaux de gaz naturel, fibres optiques, ainsi que des zones industrielles et des pôles de compétitivité ;

1.1.4. Sauver les entreprises publiques de la faillite. Un plan de redressement financier sera mis en place pour chacune d'elles et exécuté dans un cadre contractuel négocié avec tous les partenaires. Un fonds de sauvetage des entreprises publiques sera créé et leur accordera des crédits pour renflouer leurs déficits.

Un plan de restructuration des entreprises publiques sera mis en place ; il définira leurs besoins en ressources humaines dans le respect des droits de tous les agents et travailleurs concernés.

Le système de management sera révisé permettant à l'entreprise publique de disposer d'une plus grande autonomie de décision et de mieux maîtriser ses plans de développement ;

1.1.5. Un programme d'urgence pour les entreprises privées en difficulté permettra aux unités qui ont souffert des perturbations sociales et sécuritaires de reprendre leurs activités ;

1.1.6. Une croissance économique forte et soutenue découlera de cet effort d'investissement : au bout de cinq ans, l'accroissement sera de 34 % du PIB et de 28% du revenu par tête et permettra un net recul du chômage.

1.2. PROMOUVOIR LA TECHNOLOGIE ET DÉVELOPPER LES SECTEURS À FORTE CROISSANCE ET CRÉATEURS D'EMPLOIS

Débarrassée des pesanteurs et des freins qui ont entravé sa marche vers le développement, la Tunisie est capable d'une croissance continue, diversifiée et soutenue. Nous nous engageons à mettre en œuvre :

1.2.1. Une politique technologique affirmée dans le but de maîtriser les technologies d'avenir et transformer le pays en une plateforme technologique internationale. 24 technologies clefs ont déjà été identifiées. Cette initiative permettra de doubler les exportations industrielles pour atteindre 40 milliards de dinars en 2019 et doubler la part des activités technologiques dans ces exportations de 25% en 2010 à 50% en 2019 ;

1.2.2. Un développement des secteurs à forte croissance et créateurs d'emplois

D'abord, faire monter en gamme les secteurs industriels historiques de la Tunisie : Textile & Habillement, Cuir & Chaussures, Agroalimentaire, Industrie Mécanique, Industrie Electrique, Industrie des Matériaux de Construction et Industrie chimique des Phosphates.

Parallèlement, diversifier le tissu industriel et faire émerger les secteurs nouveaux : Industrie électronique, composants automobiles et aéronautiques, mécatronique, Technologies de l'Information et de la Communication, Industries pharmaceutiques et biotechnologies.

En 2019, les secteurs émergents et les secteurs traditionnels devraient faire jeu égal.

- ★ Les énergies renouvelables évolueront et permettront le développement de nouvelles filières. Un nouveau cadre légal souple sera mis en œuvre, favorisant le développement des énergies renouvelables afin d'atteindre en 2019 une capacité installée de 1000 MW contre 310 MW actuellement ;

- ★ Le tourisme réalisera une croissance qui ne proviendra pas uniquement de l'augmentation du nombre d'arrivées, mais aussi de l'amélioration de la recette touristique par arrivée. L'espace touristique sera enrichi par le patrimoine historique, archéologique et naturel. La diversification et l'anoblissement du produit attireront vers la Tunisie de nouvelles catégories de touristes à plus forte contribution financière ;
- ★ L'artisanat sera soutenu dans le but d'accompagner la croissance du tourisme. Le soutien, le financement et l'encadrement nécessaires à la mise à niveau du secteur, pourvoyeur de milliers d'emplois, lui seront alloués afin de lui permettre d'occuper la place qui est la sienne en matière de sauvegarde de notre patrimoine ;
- ★ Les services de santé à l'exportation seront développés en rapport avec l'offre touristique ; la Tunisie dispose d'un réel avantage compétitif à consolider grâce à la modernisation des équipements et à la qualification des praticiens tunisiens de la santé ;
- ★ Les secteurs de la logistique, des assurances et des banques feront l'objet de réformes de manière à créer l'environnement propice à l'émergence de notre économie.

1.2.3. Une politique de développement et de maîtrise de l'énergie

Au cours des deux dernières décennies, la contribution de l'énergie à l'économie nationale a tendu à la baisse et ces dernières années, le déficit du bilan énergétique s'est creusé brutalement. En 2013, il atteint 2,5 millions de tonnes équivalent pétrole (2,5 M tep) soit 5 fois le déficit de 2010.

Notre Plan d'action comprend :

- ★ le développement des ressources nationales en hydrocarbures ;
- ★ l'amélioration des conditions d'approvisionnement ;

- ★ un programme d'efficacité énergétique et de promotion des énergies renouvelables.

A - Le développement des ressources nationales en hydrocarbures signifie :

- ★ Rétablir la sécurité des opérations énergétiques et assurer la protection des sites sensibles ;
- ★ Améliorer l'attractivité du domaine minier et relancer les efforts de prospection au moyen d'un cadre règlementaire et fiscal attractif ;
- ★ Explorer le potentiel national : en prévision des déficits aggravés, nous mettrons à l'étude l'exploration du gaz de schiste.

B- L'amélioration des conditions d'approvisionnement en énergie signifie :

- ★ Accélérer la réalisation de la nouvelle centrale de production électrique ;
- ★ Conclure, dès que possible, un accord d'échange d'électricité avec l'Algérie ;
- ★ Engager l'interconnexion électrique avec l'Italie, l'un des projets stratégiques majeurs du secteur. Le projet comprend l'interconnexion entre le Cap Bon et la Sicile et la réalisation d'une centrale électrique d'une capacité de 1 200 MW dont 800 MW destinés à l'exportation. Le projet prévoit de réserver pour l'exportation une capacité de 200 MW d'électricité renouvelable ;
- ★ Relancer les discussions avec la Libye et l'Algérie pour l'approvisionnement à moyen et long termes de la Tunisie en gaz naturel ;
- ★ Relancer le projet de réalisation de la raffinerie de la Skhira ;

- ★ Accélérer l’approvisionnement en gaz naturel des communes de l’intérieur du pays, notamment les chefs-lieux des gouvernorats du nord, de l’ouest et du centre qui ne sont pas encore alimentés en gaz naturel.

C - La mise en place d’un programme d’efficacité énergétique et de promotion des énergies renouvelables. Les objectifs que nous nous assignons sont les suivants :

- ★ Améliorer l’efficacité énergétique afin que l’intensité énergétique atteigne le niveau de 0,268 tep /1000 dinars de PIB en 2019 contre 0,309 tep/1000 dinars de PIB en 2009 ;
- ★ Multiplier par 4 la part des énergies renouvelables dans la production totale d’électricité pour passer de 4% en 2010 (soit 144 MW) à 16% en 2019 (soit 1000 MW) ;
- ★ Stimuler les économies d’énergie qui ont atteint 1,1 Million tep en 2009, soit 12% de la demande d’énergie primaire, pour atteindre 24% de la demande d’énergie primaire, soit 3 Millions tep en 2019.

1.2.4. Une modernisation et un renforcement de la formation professionnelle

- ★ Les filières de formation seront révisées conformément aux besoins économiques et en concertation avec les entreprises, les institutions d’enseignement, les organisations de jeunes et les divers intervenants ;
- ★ Des centres de formation seront créés dans les zones de développement régional afin d’accompagner les grands projets industriels ;
- ★ Les cursus de formation seront révisés, les équipements seront modernisés et les formateurs bénéficieront de programmes de mise à niveau ;

1.2.5. Un renforcement des formations d'ingénieurs et de techniciens supérieurs

- ★ Les formations pour les profils d'ingénieurs et de techniciens supérieurs seront restructurées conformément aux normes internationales ; le nombre d'ingénieurs diplômés sera porté à 10.000 en 2019 ;
- ★ L'offre de l'enseignement supérieur technique sera diversifiée et développée selon les normes internationales pour faciliter l'orientation des nouveaux bacheliers et attirer les étudiants étrangers.

1.2.6. Une valorisation de la recherche appliquée

Des fonds publics importants seront investis dans le développement technologique, en coopération et synergie entre les acteurs et les institutions : les entreprises, les centres techniques, les centres de recherche, les laboratoires et unités de recherche.

Le Programme National de Recherche et d'Innovation, qui en sera le cadre, sera lui-même articulé au Programme de Mise à Niveau de l'Industrie.

1.3. RELANCER LE TOURISME

Nidaa Tounes accorde une haute priorité au secteur touristique dans sa stratégie de développement économique, social et culturel.

Le tourisme représente un pilier de l'économie nationale (8% du Produit Intérieur Brut au niveau national et 50% pour certaines régions ; 400.000 emplois) ; il constitue une source majeure des recettes en devises (3,5 milliards de dinars) et contribue au rayonnement de la Tunisie.

Le tourisme constitue un acquis culturel reflétant notre modèle de société, ouvert aux échanges interculturels et à l'intégration dans la mondialisation.

Un climat de sécurité et de stabilité permettra, au terme des cinq années à venir, la reprise de l'activité touristique, avec pour objectifs 7 milliards de dinars de recettes en devises, la création de 20.000 nouveaux lits et l'accueil d'au moins 9 millions de touristes.

Notre stratégie de relance du tourisme repose sur la reprise de l'investissement, la restauration des équilibres financiers des entreprises du secteur, la révision de la politique de commercialisation, l'instauration d'une nouvelle gouvernance impliquant tous les intervenants et toutes les régions, et l'adoption d'une politique de qualité totale.

1.3.1. La promotion de l'investissement touristique

se fera par la mise à niveau des établissements, l'amélioration du produit touristique, l'augmentation maîtrisée de la capacité d'accueil avec la création, au cours des 5 prochaines années, de 20.000 lits supplémentaires, dont 5.000 lits au moins dans les régions intérieures afin de valoriser leurs spécificités naturelles et culturelles (Sahara, eaux thermales, sites naturels et archéologiques, circuits de découverte...).

1.3.2. Sauvetage des entreprises en difficulté

La dette du secteur sera traitée sur la base d'un diagnostic précis des situations, de la création d'une structure publique indépendante chargée de veiller à la restructuration financière des entreprises concernées, selon un plan d'action réaliste, équitable et tenant compte des données spécifiques à chaque cas.

1.3.3. Une meilleure gouvernance

Les structures publiques et privées du tourisme datent pour la plupart de plus de 40 ans. Elles ne sont plus adaptées aux besoins du tourisme de notre temps. La réforme du secteur exige une redéfinition des rôles des divers intervenants ainsi que le développement d'un partenariat public-privé, en particulier dans les domaines de la formation et de la commercialisation.

Cette réforme exige également la responsabilisation et la participation accrues des professionnels, des associations et des corporations dans l'élaboration de la politique touristique et la gestion du secteur.

1.3.4. Une politique de qualité totale

Le tourisme, activité de services, repose sur la qualité des prestations sur tous les plans : l'efficacité des intervenants, la formation des agents, la propreté des espaces, la sauvegarde de l'environnement, la richesse de l'offre culturelle, la diversité de l'artisanat, la qualité du transport aérien et terrestre, le professionnalisme des guides, etc.

Sur tous ces plans, une stratégie de réforme intégrant les normes internationales sera fermement mise en œuvre.

1.3.5. Un développement du transport aérien

En raison du rôle du transport aérien dans le développement du tourisme, nous accordons une importance particulière à ce secteur qui assure le transport de 93 % des touristes européens. Le pavillon national assure la moitié du trafic avec une flotte ne dépassant guère 50 avions.

Le marché touristique mondial est de plus en plus influencé par les offres « low-cost » et par les accords d'ouverture du ciel « open sky » ; cette évolution exerce une influence croissante sur la scène tunisienne.

Afin de stimuler la demande touristique, nous nous engageons à parachever les négociations avec l'Union Européenne et à approuver les accords de libéralisation du transport aérien, tout en soutenant le pavillon national pour renforcer sa compétitivité.

A cet effet, nous appuierons la restructuration de la compagnie Tunis Air et le rajeunissement de sa flotte.

Nous nous engageons également à moderniser le cadre réglementaire et organisationnel du transport aérien, à mettre à niveau les structures d'accueil de nos aéroports et notamment celui de Tunis Carthage, et à élever ce dernier au rang de hub international doté de structures hôtelières, de services modernes et d'espaces commerciaux hors taxes.

1.3.6. Une promotion du tourisme de croisière et de plaisance

Les côtes tunisiennes présentent des atouts qui favorisent le développement des activités de plaisance et renforcent la dimension méditerranéenne du tourisme tunisien.

Notre choix pour le tourisme de plaisance repose sur 4 axes :

- ★ Mise aux normes internationales des ports de plaisance ;
- ★ Création de nouveaux ports de plaisance ;
- ★ Modernisation et équipement des ports de pêche pour accueillir les plaisanciers ;
- ★ Augmentation de la capacité d'accueil des bateaux de croisière au port de La Goulette et promotion de nouveaux circuits de découverte aux croisiéristes.

1.3.7. Une consolidation de nos marchés classiques et une exploration de nouveaux marchés émergents

L'effort de reconquête et de consolidation des marchés européens sera renforcé, tout en explorant les nouveaux marchés émergents d'Asie et des Amériques et en pénétrant les nouveaux circuits extérieurs de commercialisation et des réseaux de vente, notamment sur le Net.

1.3.8. Un développement du tourisme intérieur

Des mesures seront prises pour permettre l'ouverture du tourisme intérieur aux divers groupes sociaux (familles, étudiants, salariés, personnes âgées, groupes

de jeunes et d'élèves ...) sur la base du droit des Tunisiens aux vacances et aux loisirs.

Le développement du tourisme intérieur correspond par ailleurs aux besoins des touristes maghrébins tant en matière de produits et de services qu'en ce qui concerne les prix, les circuits de commercialisation et les modes d'hébergement.

1.3.9. Une modernisation des points de passage frontaliers et de leur liaison au réseau routier, avec une amélioration de l'accueil et des services.

1.4. RÉFORME EN PROFONDEUR DU SYSTÈME FINANCIER

Le système financier actuel ne favorise pas la promotion des projets initiés par les jeunes, ou dans les régions, et n'encourage pas l'innovation. C'est pourquoi nous allons entreprendre une réforme radicale du système financier pour moderniser le secteur, faciliter le financement de l'activité économique en général et fournir l'appui nécessaire aux initiatives des opérateurs économiques en particulier.

1.4.1. Création d'une banque des régions et des PME

Une ligne de crédit d'un milliard de dinars par an à taux zéro sera consacrée au développement des entreprises dans les secteurs à forte croissance économique, créateurs d'emplois et à fort potentiel à l'export, ainsi qu'aux entreprises en difficulté par suite de la conjoncture sécuritaire et sociale ;

1.4.2. Une réforme en profondeur de l'ensemble du système financier (banques et Sicar) pour favoriser le financement de la PME et des projets innovants ;

1.4.3. Un développement du microcrédit et du financement des projets initiés par les jeunes et de l'entrepreneuriat familial ;

1.4.4. Développement de la finance mutualiste spécialisée dans l'octroi de crédits au tiers-secteur (social, solidaire et mutualiste).

1.5. HISSER LE POSITIONNEMENT DE LA TUNISIE DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE

La Tunisie occupera une place de choix dans l'économie régionale et mondiale grâce à l'amélioration de ses relations avec ses divers partenaires aux plans logistique, économique et politique.

1.5.1. Une logistique hissée aux standards internationaux

Nous doterons notre pays d'infrastructures (port en eaux profondes, hub aérien, villes technologiques), de services logistiques aux standards internationaux et nous engagerons un programme de formation aux langues, civilisations et relations internationales en vue de faire de la Tunisie une plaque tournante régionale et mondiale entre le Maghreb, l'Afrique, l'Asie et l'Europe.

1.5.2. Une nouvelle relation avec l'Europe

Nous négocierons l'accès au statut d'associé à l'Espace Economique Européen, à l'instar de la Norvège, de l'Islande et du Lichtenstein.

Ce statut, auquel nous devons accéder au terme de plusieurs étapes couvrant une quinzaine d'années, est un puissant levier pour la mise à niveau de nos institutions publiques, de notre appareil de production et de notre système éducatif. Il nous permet d'arrimer notre pays à un espace démocratique, de prospérité et de valeurs sociales.

L'accès au marché intérieur européen fera de la Tunisie un pôle d'attraction des investissements étrangers orientés vers la production de biens et de services visant notamment l'Europe et le Maghreb.

1.5.3. Un programme ambitieux de promotion de la Tunisie industrielle et technologique

Deux axes principaux composent ce programme :

- ★ un démarchage des clients clés visant en priorité les entreprises internationales dans les secteurs liés aux technologies ciblées par notre stratégie ;
- ★ des actions de promotion de la visibilité de la Tunisie à l'échelle internationale.

1.6. CREER UNE SYNERGIE ENTRE L'ETAT, LE SECTEUR PRIVE ET LE SECTEUR SOCIAL ET SOLIDAIRE

Le modèle de développement que nous comptons promouvoir confère à chacun des trois secteurs – public, privé et tiers-secteur – des missions déterminées, tout en veillant à promouvoir entre eux le maximum de complémentarité et de synergie en vue d'allier efficacité économique et justice sociale.

Dans son rôle développemental, l'Etat sera doté d'une Administration efficace, renforcée de compétences, d'organes de veille et de suivi, mettant à contribution tous les acteurs concernés ainsi que les expertises nécessaires. Il assurera la production des biens et services d'intérêt stratégique en privilégiant le partenariat avec le secteur privé.

1.6.1. Un Etat développemental

L'Etat est stratège, ayant une vision de long terme des mutations du monde et de la place que devra y occuper la Tunisie.

Il est développemental, en charge de l'ascension technologique et des infrastructures logistiques et de communication (en partenariat avec le secteur privé).

Il crée l'environnement institutionnel nécessaire au développement de l'initiative et de l'investissement privés.

L'Etat développemental est garant de la fourniture de services d'éducation, de formation et de recherche, de services de santé de qualité et accessibles à tous. Il est le garant de la cohésion sociale en assurant la protection de tous face aux risques de la vie (chômage, maladie, vieillesse, dénuement).

1.6.2. Un secteur privé dynamique, source principale de création de richesses et d'emplois

Le secteur privé est la source essentielle de la création de richesses et d'emplois. Il est pleinement associé à l'élaboration des politiques de développement économique et social ainsi qu'à leur mise en œuvre.

Il est le moteur de l'émergence économique de la Tunisie et de son essor technologique.

Il bénéficie du soutien de l'Etat et des institutions publiques pour développer ses activités et ses initiatives ainsi que d'une logistique adéquate et en amélioration continue et d'un climat des affaires favorable.

Le droit à la propriété privée est garanti par l'Etat. Le secteur privé est protégé de la concurrence déloyale, du commerce parallèle et de la corruption.

Il a besoin d'être en situation de confiance et de sécurité, surtout après une longue période de troubles et d'incertitude.

Nous mettrons en œuvre un plan de développement économique et social ambitieux où le secteur privé aura à jouer un rôle primordial tant au niveau national qu'international.

Le secteur privé est conscient de son rôle social ; il s'acquitte de son devoir fiscal et honore ses cotisations sociales ; il respecte les droits des travailleurs, en particulier leurs droits syndicaux, en favorisant le dialogue social ; il contribue à la formation des salariés ainsi qu'à la promotion de la culture, des loisirs et du sport ; il respecte les droits des consommateurs à travers la production de biens et de services répondant aux normes de qualité et préservant l'environnement.

Le secteur privé et l'économie de marché bénéficieront d'un environnement propice pour devenir une force essentielle de la création de richesses et d'emplois décents.

1.6.3. Un secteur de l'économie sociale et solidaire développé

Le tiers-secteur, composé des mutuelles, des associations à but non lucratif et des coopératives, sera développé dans toutes les activités, qu'il s'agisse du logement, des banques, des assurances, de l'éducation, de la culture, de l'agriculture, de l'artisanat, de la santé et de l'assistance aux personnes âgées et des populations à besoins spécifiques.

Les acteurs économiques et sociaux auront ainsi toute latitude pour entreprendre en toute liberté et sans tutelle des initiatives fondées sur le travail collectif et l'organisation commune.

2. UN DEVELOPPEMENT INCLUSIF RÉGIONALEMENT ET SOCIALEMENT

Notre principal objectif est de mettre fin aux disparités régionales, de faire renaître l'espoir chez les jeunes et les sans-emploi, d'assurer une vie digne pour tous et de lever les obstacles à l'accès des femmes à la vie économique.

2.1. LES RÉGIONS : NOTRE AMBITION

Notre vision est fondée sur la refonte de l'aménagement du territoire et le redéploiement de notre positionnement dans le monde.

A cet effet, toutes nos régions seront interconnectées et contribueront à l'insertion de la Tunisie dans l'économie mondiale, grâce aux technologies de l'information et de la communication.

Le programme de reconstruction des régions, réalisable sur une période de dix ans, produira ses premiers résultats tangibles au cours des cinq prochaines années. 50 milliards de dinars seront investis dans ce Plan au cours des cinq prochaines années (30 milliards par le secteur public et 20 milliards par le secteur privé). Cet effort sans précédent représente 40 % de la totalité du volume global d'investissement des cinq prochaines années.

Notre « Plan Ambition Régions » comporte 4 axes essentiels :

- ★ le décloisonnement physique à travers les infrastructures de liaison au reste du pays et à l'ensemble du monde ;
- ★ l'amélioration rapide des conditions de vie à travers la mise à niveau de tous les équipements sociaux, l'amélioration des conditions d'habitat et une assistance aux catégories démunies ;
- ★ l'attraction des activités économiques au moyen des infrastructures industrielles, des complexes technologiques et des mécanismes d'encouragement à la décentralisation ;
- ★ la décentralisation et la gouvernance locale au profit des régions intérieures.

2.1.1. Moderniser les infrastructures et lever les obstacles au développement des régions

Durant les cinq prochaines années, notre Programme portera en priorité sur :

- ★ l'extension du réseau routier et autoroutier : ce dernier passera de 420 km à 1240 km ;
- ★ l'extension et la modernisation du réseau ferroviaire qui sera augmenté de 50 % (mise à niveau de la ligne Tunis-Kasserine, réalisation des lignes Gabes-Médénine et Enfidha-Kairouan-Sbeitla) ;
- ★ le renforcement des infrastructures portuaires ;
- ★ la modernisation de l'infrastructure des télécommunications ;
- ★ le développement des réseaux d'électricité et de gaz naturel.

2.1.2. Améliorer rapidement les conditions de vie dans les régions marginalisées

A. A l'échelle des délégations, notre programme comprend :

- ★ La mise à niveau des équipements publics pour que toutes les délégations atteignent le niveau de la moyenne nationale actuelle ;
- ★ Le développement des voies de communication, la dotation en infrastructures et services de base et l'amélioration et/ou la création des équipements sociaux nécessaires ;
- ★ La réhabilitation et la restauration des structures sanitaires de première ligne: bâtiments, acquisition d'équipements adéquats, tout en veillant à assurer

la continuité des soins par l'augmentation du rythme des consultations médicales dans les Centres de Santé de Base (CSB), le doublement du nombre de CSB assurant des consultations quotidiennes et l'augmentation du nombre de médecins généralistes et spécialistes ;

- ★ La rénovation et la réhabilitation des grands quartiers populaires, l'objectif étant de couvrir 50 % des quartiers concernés dans cinq ans ;
- ★ La réfection des routes, des trottoirs et de l'éclairage public ainsi que la mise à niveau des cités urbaines et des logements collectifs populaires délabrés ;
- ★ La construction de logements sociaux offerts en location-vente afin de permettre aux jeunes ménages une mobilité géographique pour raisons économiques et sociales ;
- ★ Le lancement d'un Programme National intégré de Lutte Contre la Pauvreté au profit des catégories vulnérables et des personnes vivant dans la précarité ; il portera sur l'amélioration des conditions de vie, d'habitat et de scolarisation ; il facilitera l'accès aux microcrédits pour réaliser des initiatives permettant de sortir de la pauvreté ;
- ★ Le Programme National d'Emploi des Jeunes met l'accent sur l'accès prioritaire à l'emploi des jeunes nécessiteux et des handicapés.

B. Nous nous engageons à réaliser, au cours des deux premières années, un programme de relèvement du niveau des gouvernorats, incluant :

- ★ L'aménagement de centres de vie modernes, dans les villes chefs-lieux de gouvernorats, pour offrir une meilleure qualité de vie, inciter la jeunesse à se fixer, et attirer les cadres supérieurs dont les régions ont besoin, et pour servir ainsi de puissant outil d'attraction ;

- ★ La mise à niveau et la modernisation des hôpitaux régionaux afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque gouvernorat ;
- ★ La création et le développement d'un complexe ou d'un pôle industriel et technologique dans chaque gouvernorat ;
- ★ L'encouragement à l'installation de grands projets industriels structurants dans les régions ; ils recevront toutes les facilités dont ils ont besoin ;
- ★ La création de guichets uniques dans les gouvernorats et leur dotation en compétences et en ressources pour permettre aux promoteurs de réaliser leurs projets sans avoir à se déplacer vers la capitale ;
- ★ L'implantation d'une filiale de la Banque des Régions dans chaque gouvernorat pour drainer l'épargne régionale disponible, étudier et financer les projets ;
- ★ La dotation des centres d'affaires en personnel et en ressources pour leur permettre d'orienter et d'aider les jeunes à monter leurs projets, les suivre durant les premières années, et aussi pour accompagner les promoteurs des grands projets industriels dans leur installation ;
- ★ Accélération de la réalisation des équipements et infrastructures, en priorité par des entreprises locales. A cet effet, des procédures spéciales pour la passation et l'exécution des marchés seront rapidement mises en place. Le partenariat public – privé sera privilégié.

2.1.3. Rendre nos régions plus attractives pour les investisseurs

Nous mettrons rapidement en place une infrastructure industrielle de haut niveau à travers le développement d'une nouvelle génération de zones industrielles et la multiplication des pôles technologiques et des centres technologiques et industriels.

Nous lèverons également les obstacles majeurs liés à l'accès au financement et à l'encadrement pour accélérer le rythme de création et de développement des PME.

Notre programme prévoit que 16 pôles de compétitivité seront réalisés au cours des 5 prochaines années ; 9 d'entre eux seront localisés dans les zones de développement régional. Ces réalisations seront consolidées par la conclusion et la généralisation d'accords de jumelage et de partenariat international.

2.1.4. Développer le microcrédit et le système de financement des projets initiés par les jeunes et de l'entrepreneuriat familial

Nous mettrons en place un pôle PME sous forme de holding financier remplissant le rôle d'une véritable banque des régions et des PME/TPE, dotée des compétences requises pour l'expertise et le coaching.

Il lui sera alloué une ligne de crédit annuelle de 1 milliard de dinars à taux zéro (0%) pour octroyer prioritairement des prêts aux PME/TPE, aux jeunes promoteurs, aux projets d'entrepreneuriat familial ainsi qu'aux programmes du secteur social et solidaire, y compris les projets dans les domaines de l'agriculture et l'artisanat.

Chaque banque commerciale sera tenue de réserver un pourcentage de ses financements au profit des régions et des PME.

Chaque banque commerciale parrainera un des gouvernorats de développement régional et y appuiera le financement des projets de développement.

A cet effet, elle formera sur place une cellule pour servir d'interlocuteur direct et de point de liaison pour tous les intervenants au niveau du gouvernorat parrainé.

Cette cellule se chargera de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie globale pour développer les fonctions et les services bancaires relatifs à cette région. Cette cellule associera tous les intervenants et sera dotée de pouvoirs de décision.

2.1.5. Jeter les bases de la décentralisation et de la gouvernance démocratique locale et allouer les moyens et les prérogatives nécessaires

En vertu de la Constitution, en réponse aux attentes de la Révolution, et partant de nos convictions démocratiques, nous nous engageons à jeter les bases de la décentralisation et de la gouvernance démocratique locale dans toutes les régions.

- ★ Nous engagerons des réformes au niveau de la répartition des pouvoirs, des prérogatives et des ressources financières et humaines entre le gouvernement central et les collectivités locales ;
- ★ Nous engagerons immédiatement un programme national d'appui et d'aide aux municipalités pour leur permettre d'assurer leurs nouvelles attributions.

2.1.6. Nouer des liens forts avec les Tunisiens à l'étranger

La communauté tunisienne vivant à l'étranger compte environ 1,2 million de personnes. La majorité d'entre eux sont nés dans le pays de résidence et en portent la nationalité.

Le défi le plus important consiste à conserver entre cette communauté et la Tunisie, pays d'origine de leurs parents ou grand parents, des liens solides et de qualité car cette communauté représente pour nous une immense et attachante richesse.

Nous œuvrons à nouer et raffermir le lien de citoyenneté, c'est-à-dire que le Tunisien résidant à l'étranger reste symboliquement et effectivement attaché au pays de manière à nourrir le sentiment d'appartenance et d'en être l'un des acteurs dans tous les domaines.

Cette relation s'exprime d'abord par la participation des Tunisiens à l'étranger à la vie politique, sur le même pied que leurs concitoyens résidant en Tunisie ; elle passe ensuite par l'enracinement dans la culture et l'histoire de la Tunisie jusqu'à

la participation pleine et entière à la création de richesses et au développement du pays, le pays de leurs parents et grands-parents.

Nous nous engageons par ailleurs à œuvrer pour une meilleure intégration des Tunisiens de la 2^{ème} génération, ainsi que leurs enfants et petits-enfants, dans leur pays d'accueil en favorisant la création et la consolidation des réseaux de défense et de promotion de leurs droits sociaux, économiques et politiques.

Partant de cette approche, nous nous engageons à :

- ★ Créer un réseau intégré d'institutions éducatives, culturelles et d'assistance avec des implantations là où la communauté atteint une certaine taille ;
- ★ Doter les agglomérations abritant une communauté tunisienne significative d'un guichet unique pour permettre aux promoteurs de réaliser leurs projets d'habitat ou de développement en Tunisie sans avoir à subir les tracasseries de procédures et les déplacements inutiles ;
- ★ Créer à l'étranger une institution financière spécialisée ayant pour mission de drainer l'épargne des membres de la diaspora tunisienne, d'étudier et de financer leurs projets de développement et de soutenir les entreprises tunisiennes exportatrices ;
- ★ Mener des campagnes pour inciter les membres de notre diaspora ancienne et nouvelle à être des acteurs économiques dynamiques dans les pays d'accueil et à promouvoir les échanges et la coopération avec la Tunisie.

2.2. REDONNER L'ESPOIR AUX JEUNES PAR L'ACCÈS À L'EMPLOI

La jeunesse tunisienne qui a consenti de grands sacrifices pour l'emploi, la liberté et la dignité a été déçue et la situation sociale s'est détériorée. Il n'y aura pourtant pas de reconstruction de la Tunisie sans une réponse claire aux préoccupations des jeunes, au premier rang desquelles figure l'emploi.

Le chômage atteint essentiellement les jeunes de 15 à 29 ans et augmente avec le niveau d'instruction. Il frappe plus durement les régions du sud, du centre-ouest et du nord-ouest et touche les femmes nettement plus que les hommes. Le message fort de notre programme pour la Tunisie est de remettre le pays au travail, donner la priorité absolue à la création d'emplois décents, et lutter contre le chômage dans toutes les régions du pays.

2.2.1. Une refonte de la politique de l'emploi

Notre action portera sur 4 volets :

- ★ Des mesures urgentes pour réduire le chômage au cours des deux premières années ;
- ★ L'intégration des femmes dans l'activité professionnelle ;
- ★ Une nouvelle vision de la politique de l'emploi avec un appui à la liberté d'entreprise ;
- ★ Une réforme profonde sera entreprise des systèmes d'enseignement et de formation professionnelle, dans le sens de la qualité et de l'employabilité, l'objectif ultime étant de refonder la promotion sociale à travers l'éducation et le travail.

2.2.2. Une réponse urgente aux besoins d'emploi et aux aspirations des jeunes

Face à la crise aiguë actuelle, l'Etat doit assumer au cours des deux prochaines années un rôle exceptionnel dans la création d'emplois, en attendant d'être relayé par le secteur privé.

Nous soutenons l'emploi décent et productif ; nous n'approuvons pas la distribution de subsides sans rendement et sans perspective claire de création de richesses.

2.2.3. Les jeunes au service des jeunes

Un « Corps de la Jeunesse » sera lancé en tant que structure employant de jeunes diplômés avec pour mission d'encadrer, informer et orienter les jeunes actuellement socialement ignorés, dans la vie professionnelle, sociale et culturelle.

Des Centres Polyvalents pour la Jeunesse seront créés dans chaque délégation ; ils serviront de plateformes aux activités du « Corps de la Jeunesse » et aussi de complément à l'école comme lieux de sport, de culture et de loisirs.

Ce programme se réalisera en collaboration avec les établissements scolaires, culturels et sportifs, les associations et surtout les municipalités.

Ce programme générera plusieurs milliers d'emplois qualifiés en 2015 et 2016.

2.2.4. Des emplois en entreprise

Pour favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi dans les entreprises, deux programmes seront mis en œuvre : le « Contrat unique de formation – initiation – insertion » et le contrat « Emploi pour l'Avenir ».

Le « Contrat unique de formation – initiation – insertion » répond aux besoins des projets de développement en cours de réalisation.

Ce contrat comprend un stage d'un ou deux ans en entreprise, une incitation au recrutement en fin de stage au moyen de la prise en charge par l'État des 2/3 du salaire et des charges sociales pendant les 2 premières années d'emploi pérenne, et la possibilité d'une formation complémentaire et à la carte selon les besoins de l'entreprise.

Le contrat « Emploi pour l'Avenir » est destiné aux diplômés de l'enseignement supérieur. L'entreprise y adhère librement, sur la base d'un contrat avec l'État en vertu duquel les postulants s'engagent à recevoir une formation complémentaire pendant deux ans durant lesquels l'État prend en charge les salaires et les

formations complémentaires, tandis que l'entreprise s'engage à recruter les bénéficiaires ayant réussi un examen probatoire, par un contrat à durée indéterminée au terme de la période probatoire.

2.2.5. Une politique d'encouragement à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprises

L'entrepreneuriat est un vecteur de l'auto-emploi et de la création de richesses. A cet effet, les mesures qui seront prises consistent en :

- ★ la prise en charge par l'Etat, dans des conditions déterminées, de la partie autofinancement (fonds propres) dans les cas de création d'entreprises et de coopératives de production, de travail et de services par les jeunes, ou de mise à niveau d'entreprises existantes non structurées ;
- ★ le financement et l'encadrement des projets innovants, promus par des groupes de jeunes, de préférence quand ils s'associent avec un ou plusieurs professionnels séniors, dans leur domaine d'activité ;
- ★ l'encouragement de l'entrepreneuriat familial à travers la création d'un cadre juridique d'entreprise familiale (une sorte de S.A.R.L familiale simplifiée) où le père, la mère ou les enfants majeurs seraient les promoteurs ou associés. Ce type de projets bénéficiera d'une assistance complète sur leur lieu de travail, une banque d'idées pour faciliter leur expansion, l'exonération d'impôts et de charges sociales au cours des 2 premières années, un régime fiscal simplifié au cours des 3 années suivantes avec, au bout de 5 ans d'existence, l'insertion dans le régime général ;
- ★ la dotation du secteur de l'économie sociale, solidaire et mutualiste – tiers-secteur – d'un cadre réglementaire favorable à son éclosion afin de jouer pleinement son rôle complémentaire aux côtés des secteurs public et privé;

- ★ l'encouragement à la constitution de Sociétés Mutuelles régionales de travaux d'intérêt général dans chaque gouvernorat, comme alternative efficace et économiquement viable aux actuels «chantiers régionaux». Ces Sociétés Mutuelles pourront, le cas échéant, combler les offres d'emplois saisonniers dans divers secteurs.

2.2.6. L'École de la deuxième chance au profit des jeunes en situation d'abandon scolaire sera lancée dès la rentrée 2015-2016. Elle accueillera des jeunes ayant abandonné les études à différents niveaux d'instruction en vue de l'acquisition d'un métier par l'apprentissage dans le milieu socio-économique local, tout en bénéficiant de bourses d'apprentissage. A cet effet, les écoles primaires fermées ou à faibles effectifs seront affectées à cette mission et les enseignants chargés de cette tâche recevront une formation appropriée.

A moyen et long termes, les emplois seront générés principalement par les investissements et la croissance.

Notre Programme est générateur d'un haut niveau d'investissement et de croissance. En outre, les mutations démographiques en cours indiquent une diminution progressive de la population additionnelle d'âge actif et, en conséquence, une moindre pression sur l'emploi.

2.3. NOTRE JEUNESSE CONSTRUIT SON AVENIR

Nous redonnerons de l'espoir aux jeunes en réhabilitant les études et la formation de qualité comme principal moteur de l'ascension sociale.

A cette fin, nous nous engageons à :

2.3.1. Un enseignement moderne, démocratique, unifié dans ses programmes, obligatoire de 5 à 16 ans (incluant une année préscolaire obligatoire) et gratuit à l'école publique ;

2.3.2. Une amélioration sensible des conditions d'études dans les établissements d'enseignement et de formation

Nous ferons de tous les établissements d'enseignement et de formation des lieux de vie conviviaux, d'éducation à la citoyenneté, de participation, d'initiation à la culture, aux arts, aux sports et à l'insertion dans les activités d'utilité sociale. Les permanences scolaires sont assurées tout le long de la journée et des cours de soutien scolaire gratuit pour tous les élèves y sont organisés ;

2.3.3. Une réforme du système de formation dans le sens de la valorisation des filières professionnelles afin d'y orienter les élèves dès le lycée, avec des stages d'initiation à la vie en atelier et en entreprise dès le plus jeune âge, et avec des passerelles entre l'enseignement professionnel et l'université ;

2.3.4. Des universités autonomes, ouvertes sur leur environnement

Elles développeront les échanges et la co-diplomation avec les universités étrangères réputées ;

2.3.5. Des bourses universitaires décentes en faveur des étudiants qui méritent une aide pour leur réussite, des indemnités de logement pour tous les étudiants qui en ont besoin et des places en foyer prioritairement pour les étudiantes ;

2.3.6. Une réforme et une intégration de la recherche scientifique pour l'arrimer à son environnement économique et au monde de l'entreprise, avec l'objectif d'arriver progressivement, au bout de 5 ans, à une dépense de 2 % du PIB.

2.4. UNE VIE DIGNE POUR TOUS

Par fidélité à la Révolution de la dignité, afin de pallier les difficultés de la situation actuelle et d'améliorer les conditions de vie dans toutes les régions, nous nous engageons à :

- ★ Mettre en œuvre un Plan de lutte contre la pauvreté et la précarité ;
- ★ Assurer une couverture maladie pour tous les Tunisiens ;
- ★ Mettre à niveau les structures de santé publique ;
- ★ Réformer les régimes de retraite et de protection sociale ;
- ★ Mettre en place un système d'assurances contre la perte d'emploi ;
- ★ Garantir un logement décent pour tous ;
- ★ Améliorer les conditions de transport urbain et interurbain ;
- ★ Assurer un environnement sain et des espaces urbains de qualité dans toutes les villes ;
- ★ Améliorer le pouvoir d'achat.

2.4.1. Un plan de lutte contre la pauvreté et d'aide aux handicapés et aux personnes âgées.

Il comprend les mesures suivantes :

- ★ L'actualisation des listes des personnes nécessiteuses ;
- ★ La revalorisation des subventions qui leur sont octroyées ;
- ★ La mise en place de mécanismes permettant l'insertion professionnelle et sociale des personnes en situation précaire ;
- ★ L'accès aux microcrédits pour les pauvres ;

- ★ La définition et l'encadrement des politiques d'aides sociales ;
- ★ La coordination des mécanismes d'aides sociales publiques.

2.4.2. Un pouvoir d'achat amélioré

Nous mettrons en œuvre un programme d'urgence pour :

- ★ Maîtriser et rationaliser les circuits actuels de distribution des produits de première nécessité et favoriser l'implantation de marchés hebdomadaires dans les régions ;
- ★ Revoir la chaîne des valeurs de certaines filières agroalimentaires sensibles (viandes rouges, aviculture, lait et dérivés) et imposer graduellement le respect des normes qualitatives, sanitaires et environnementales ;
- ★ Renforcer et faciliter l'application des dispositifs de protection des consommateurs contre les contrats abusifs, les pratiques illicites ou spéculatives, la publicité mensongère, l'absence de service après-vente et de garantie des produits importés.

2.4.3. Une couverture maladie universelle pour tous

La couverture-maladie universelle est le seul garant de l'accès aux services de santé pour tous. Pour réduire la participation directe des familles dans le financement des dépenses de santé, nous créerons pour tous les Tunisiens une Assurance-Maladie Universelle qui :

- ★ Préserve le choix des assurés entre les régimes actuels d'assurance-maladie ;
- ★ Améliore les prestations de santé ;
- ★ Rationalise la gestion financière de la CNAM.

2.4.4. Une mise à niveau urgente des structures de santé publique

- ★ Les services d'urgence seront mis à niveau dans les hôpitaux universitaires et les hôpitaux régionaux des zones prioritaires ;
- ★ Une unité chargée de l'humanisation des soins et du respect des patients sera mise en place dans chaque établissement sanitaire ;
- ★ Le contrôle strict des conditions d'hygiène et d'hébergement sera appliqué dans les établissements sanitaires publics ;
- ★ L'accès aux soins pour les populations défavorisées sera accéléré en prenant en charge les personnes ne disposant actuellement d'aucune couverture maladie ;
- ★ Nous entreprendrons la réfection des bâtiments, l'acquisition d'équipements adéquats, et nous assurerons l'augmentation du nombre de médecins, la garantie de non rupture des soins et la disponibilité des médicaments pour les maladies chroniques ;
- ★ Six pôles interrégionaux de spécialités complémentaires seront organisés en grappes autour de structures étatiques régionales de référence, comportant tous les moyens matériels et humains nécessaires pour offrir des prestations de qualité. Les villes d'implantation seront définies en concertation avec les autorités régionales, en fonction des données épidémiologiques et des besoins spécifiques des régions ;
- ★ Nous renforcerons la complémentarité entre les secteurs public et privé, afin d'optimiser les investissements réalisés par chacun d'entre eux, tout en rentabilisant les équipements ;
- ★ Notre objectif pour les 5 prochaines années est d'avoir au moins une unité SMUR (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation) par gouvernorat équipée et dotée des personnels nécessaires ;

- ★ L'hospitalisation de jour sera encouragée dans les hôpitaux en poursuivant les soins à domicile à travers la mise en place d'un réseau approprié ;
- ★ La politique du médicament sera réformée à travers la mise en place d'une Agence nationale du Médicament ; la Pharmacie Centrale comme importateur unique et régulateur de l'approvisionnement et des prix sera préservée ;
- ★ La production et la généralisation de l'utilisation des médicaments génériques seront développées ;
- ★ Le développement de l'industrie pharmaceutique tunisienne sera soutenu afin de relever les défis posés par l'intégration de la Tunisie à l'espace économique européen ;
- ★ Le secteur privé sera encouragé à investir et à exporter les services de santé, les réglementations adéquates seront promulguées ; les systèmes de formation médicale et paramédicale seront renforcés.

2.4.5. Une réforme des régimes de retraite pour assurer leur pérennité

La réforme des systèmes de sécurité sociale incombe d'abord aux salariés et aux syndicats patronaux qui sont les premiers concernés par les cotisations et par les prestations de protection sociale.

Mais nos convictions et nos orientations en ce domaine – fondées sur les principes de solidarité, d'inclusion et de bonne gouvernance – nous dictent les mesures suivantes :

- ★ La préservation du système actuel de retraite par répartition et le renforcement de ses équilibres financiers ;
- ★ La promotion de l'emploi comme moyen essentiel de préservation du système de sécurité sociale ;

- ★ La promotion du travail décent par la lutte contre l'économie informelle et le travail précaire ;
- ★ La convergence entre les systèmes de retraite du secteur public et du secteur privé : le principe d'égalité entre les salariés en ce qui concerne les cotisations et les prestations sociales doit être la règle ;
- ★ La mise en place, pour la gestion des caisses sociales, d'un système de gouvernance qui assure l'alternance dans la présidence des conseils d'administration entre les partenaires sociaux ;
- ★ La maîtrise des coûts des services de santé et la révision de la carte sanitaire dans le sens d'un meilleur équilibre régional ;
- ★ Le relèvement progressif du SMIG et du SMAG de 50% sur 5 ans.

2.4.6. Une assurance contre les risques de perte d'emploi à travers la création d'un fonds indépendant dédié à l'assurance contre la perte d'emploi pour des raisons économiques ou techniques ; il sera financé de manière tripartite par les employeurs et les travailleurs, avec l'appui financier de l'État.

Les modalités de mise en application du système seront arrêtées de commun accord entre les partenaires sociaux.

2.4.7. Un logement décent pour tous

Notre politique du logement se base sur :

- ★ L'allocation d'une ligne de crédits à taux zéro (0%) pour les primo-acquéreurs de logements ;

- ★ L'extension du champ des financements du Fonds de Promotion du Logement Social (FOPROLOS) par :
 - L'extension du champ d'action du FOPROLOS pour toutes les personnes ayant un revenu inférieur ou égal à 5 fois le SMIG ;
 - L'augmentation des montants des crédits pour l'acquisition de logements neufs ou anciens, pour l'auto-construction ou la restauration des logements ;
 - L'aménagement et l'assainissement des quartiers ; la viabilisation des lotissements ; la construction de logements évolutifs selon des normes de construction et la maîtrise des coûts de construction par l'utilisation de matériaux locaux éco énergétiques ;
 - La promotion à proximité des universités, des pôles technologiques et des zones industrielles, de logements sociaux locatifs au profit des étudiants, des travailleurs et travailleuses et des jeunes ménages ;
 - La révision de la législation et des dispositifs relatifs aux biens immobiliers ayant appartenu à des étrangers afin de permettre le transfert de propriété aux Tunisiens, ce qui permettra de sauver ces biens de la dégradation et de régulariser la situation des occupants ;
 - La mise à jour des titres fonciers permettant aux propriétaires, dans les biens immobiliers en copropriété, de bénéficier de titres de propriété individuels ;
 - La réforme de la loi sur la copropriété instaurant une gestion rationnelle et efficace permettant de sauvegarder notre patrimoine immobilier ;
 - L'amélioration et la restauration du patrimoine bâti ancien dans les grandes agglomérations urbaines ;

- La constitution par l'État et les collectivités locales de réserves foncières destinées aux programmes de logements sociaux, économiques et de moyen standing.

2.4.8. Un système de transport urbain et interurbain performant

Pour réduire la pénibilité des déplacements au sein et entre les villes, nous nous engageons à :

- ★ étendre et améliorer les réseaux de transports urbains en sites propres dans les grandes agglomérations : les villes seront un espace humain et convivial ;
- ★ améliorer les conditions de transport urbain : respect des normes de sûreté et de sécurité dans les stations et à l'intérieur des véhicules ; respect des normes de vitesse, de fréquence et de régularité des horaires ;
- ★ mettre en place des réseaux intégrés de transport multimodal des personnes dans les grandes agglomérations urbaines ;
- ★ orienter le transport inter urbain vers le transport collectif ferroviaire présentant de nombreux avantages de qualité, d'économie, de sûreté et de respect de l'environnement.

2.4.9. Un environnement sain et un espace urbain de qualité

A cet effet, nous nous engageons à :

- ★ Développer et décentraliser la gestion intégrée des déchets solides dans les régions et les municipalités ;
- ★ Généraliser l'assainissement des eaux usées (domestiques, industrielles et touristiques) en milieu urbain, et promouvoir la réutilisation des eaux traitées ;
- ★ Accélérer les études et la réalisation des programmes de dépollution industrielle dans les villes ; les sites fortement pollués à l'instar du Golfe de Gabès, du bassin minier de Gafsa, de Sfax, de Kasserine, de Bizerte et du Grand Tunis feront l'objet de plans d'urgence ;

- ★ Des parcs et des centres de loisirs intégrés (cinémas, théâtres, centres culturels, centres sportifs) de 50 à 100 hectares seront construits dans tous les chefs-lieux de gouvernorat ; et des parcs de 20 à 50 hectares seront également aménagés dans les chefs-lieux de délégations.

2.5. LEVÉE DES ENTRAVES À L'ACCÈS DES FEMMES À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Le taux des femmes en activité et demandeuses d'emploi ne dépasse guère 25 % du total des femmes âgées entre 15 et 64 ans, contre un taux de 69% pour les hommes. Quand elles se présentent sur le marché du travail, elles sont confrontées à un taux de chômage deux fois plus élevé que celui des hommes. Les femmes diplômées sont confrontées à un taux de chômage encore plus élevé et qui a tendance à augmenter lorsqu'elles habitent un gouvernorat de l'intérieur.

Nous mettrons un terme à la discrimination et aux entraves ; les femmes seront mieux insérées et la Tunisie pourra bénéficier de cette immense richesse.

Pour faire reculer l'iniquité entre hommes et femmes, nous engagerons un ensemble de politiques et de mesures, notamment :

2.5.1. Le développement des institutions de garde et d'encadrement des enfants de moins de 5 ans

Nous développerons le réseau des institutions spécialisées telles les crèches, les garderies scolaires et les jardins d'enfants ; la scolarisation publique sera avancée à cinq ans ;

2.5.2. La construction dans les zones d'emploi de logements sociaux à loyer modéré et des foyers de jeunes travailleuses ;

2.5.3. l'encouragement à la construction des logements et des équipements sociaux dans les zones d'activités

Des mécanismes incitatifs (octroi de terrains publics à prix modique, prêts à taux réduit) seront mis en place pour inciter les entreprises regroupées en zones industrielles ou en zones touristiques afin qu'elles participent à la construction de logements et d'équipements sociaux pour les travailleuses qu'elles emploient ;

2.5.4. La création d'une Haute Autorité indépendante de lutte contre les discriminations à l'encontre des femmes

Dotée du statut d'institution publique, cette Haute Autorité regroupera des représentants d'organisations féminines, du mouvement des droits de l'homme et des personnalités nationales reconnues ; elle examinera les plaintes relatives à toute forme de discrimination à l'encontre des femmes et décidera des suites adéquates à leur donner ;

2.5.5. La mise en place d'un système intégré de discrimination positive favorisant la représentation des femmes dans tous les domaines syndicaux, associatifs, politiques, économiques, culturels ...

A cet effet, une législation appropriée sera promulguée, en concertation avec les parties prenantes ;

2.5.6. Un congé de maternité aux standards internationaux.

Nous accorderons aux femmes enceintes le bénéfice d'un congé de maternité payé de 4 mois à compter du 9e mois de grossesse et incluant les trois mois suivant l'accouchement, contre deux mois au total octroyés actuellement.

3. DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES NATURELLES

L'agriculture est un secteur stratégique assurant plusieurs fonctions : économique, sociale, environnementale et sécuritaire.

Le secteur agricole a enregistré depuis l'indépendance des progrès continus qui ont permis d'offrir des sources de revenu à un demi-million d'actifs, de maintenir 3,5 millions de personnes en milieu rural et de préserver une balance commerciale alimentaire proche de l'équilibre, malgré la croissance soutenue de la consommation.

Malgré ces acquis, l'agriculture souffre de plusieurs handicaps.

En effet, la Tunisie connaît depuis plusieurs années, en relation avec le réchauffement climatique et avec sa dépendance de plus en plus grande, des coûts d'importation très élevés de produits alimentaires de base pour l'alimentation humaine (céréales, huiles végétales, produits de la mer, ...), mais aussi pour les aliments du bétail (tourteau de soja, maïs et orge).

Les exploitations agricoles souffrent du morcellement croissant et de la dégradation continue des sols du fait de la salinisation, de l'érosion et de la désertification.

Les agriculteurs vivent une crise financière aiguë, due à l'absence d'institutions financières offrant des services adaptés à leurs besoins réels.

L'agriculteur et le consommateur sont lésés par des circuits de distribution qui réalisent des bénéfices excessifs aux dépens de tous.

Notre agriculture souffre également de l'inefficacité des services d'encadrement de la production agricole : recherche scientifique fondamentale et appliquée, information et vulgarisation, formation, commercialisation, crédits agricoles, assurances.

Les agriculteurs voient leurs revenus stagner, voire régresser ; ils constituent la catégorie au taux de pauvreté le plus élevé.

L'eau, ressource fondamentale pour l'agriculture, comme pour tous les secteurs et les ménages, tend à devenir de plus en plus insuffisante par rapport à nos besoins et pose de graves défis.

Nos ressources naturelles (eau, sols, couvert végétal...) sont l'objet d'agressions et sont de plus en plus fragilisées.

Il en est de même de nos ressources halieutiques. Les pêcheurs sont, au même titre que les agriculteurs, une catégorie à fort taux de pauvreté et exposée à de graves risques, sans bénéficier de la couverture indispensable.

C'est à l'ensemble de ces questions que nous devons répondre. Il nous faut :

- ★ Assurer notre sécurité alimentaire,
- ★ Réaliser la réforme foncière agricole,
- ★ Améliorer les conditions de vie de nos agriculteurs,
- ★ Satisfaire les besoins en eau et en assurer un usage rationnel,
- ★ Assurer la durabilité de nos ressources naturelles,
- ★ Rationaliser l'utilisation de nos ressources halieutiques et améliorer les conditions de vie de nos pêcheurs.

3.1. ASSURER NOTRE SECURITE

Notre stratégie nationale de sécurité alimentaire est centrée sur la filière des céréales et ses composantes essentielles sont l'augmentation et l'amélioration

de nos capacités de stockage, la réduction de la variabilité de la production, l'augmentation des surfaces emblavées, l'amélioration des rendements et l'atténuation des effets de la fluctuation des récoltes sur l'agriculteur. La généralisation de l'utilisation des semences sélectionnées, la promotion de la recherche agricole et la mise en place de mécanismes d'assurance supplémentaires qui permettent de mieux couvrir les risques agricoles demeureront pour les années à venir les seules voies à même de hausser les rendements agricoles, stabiliser puis augmenter les surfaces emblavées.

3.2. REALISER LA REFORME DU FONCIER AGRICOLE ET FAVORISER L'ACCES A LA PROPRIETE, EN PARTICULIER POUR LES JEUNES

La réforme consiste à :

- ★ Faciliter l'accès à la terre en renforçant le rôle et les droits des exploitants agricoles ;
- ★ Assouplir le système d'immatriculation et de publicité foncière en simplifiant les procédures et en réduisant les coûts ;
- ★ Accélérer l'apurement des terres collectives par l'octroi de titres fonciers individuels aux petits et moyens agriculteurs, et par la délimitation des terres de parcours et leur intégration au régime foncier ;
- ★ Rationaliser l'exploitation des terres domaniales, favoriser leur valorisation au service du développement régional et du « rajeunissement de l'agriculture » par l'accès des jeunes à la propriété et à l'activité agricole ;
- ★ Contribuer à « rajeunir l'agriculture » en motivant réellement les jeunes pour le travail de la terre et le métier d'agriculteur, par le moyen de mécanismes incitatifs conséquents (attribution de parcelles à des conditions réellement favorables, prêts à taux réduits ou zéro, etc.).

3.3. AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DE NOS AGRICULTEURS

L'amélioration des conditions de vie de nos agriculteurs requiert un ensemble d'actions complémentaires :

3.3.1. Valoriser notre production agricole et renforcer sa compétitivité

La valorisation de notre production est le facteur essentiel de la compétitivité et de l'amélioration des revenus des agriculteurs.

Elle sera assurée à travers un Programme national de développement de filières agro-alimentaires d'excellence (huile d'olive, agrumes, dattes en particulier) et de promotion des exportations.

La valorisation exige aussi la réforme des circuits de distribution, la codification des normes de qualité, la clarification des prérogatives des différents maillons de la chaîne de distribution, l'appui aux organisations de producteurs en matière de commercialisation et pour la mise en place de systèmes de partenariats avec les grands consommateurs (supermarchés, agro-industries, chaînes hôtelières).

3.3.2. Développer les pistes agricoles et favoriser l'accès au marché

Dans l'ensemble des régions, un programme de développement des pistes agricoles sera mis en œuvre : une législation facilitant cette action sera promulguée et les services compétents seront dotés des moyens pour la réaliser.

3.3.3. Promouvoir des mécanismes d'assurance et une nouvelle politique de crédit agricole

Face aux aléas de la production, des mécanismes incitatifs d'assurance seront développés. Quant à la politique de crédit agricole, elle sera profondément réformée pour être adaptée aux besoins spécifiques du cycle de production des exploitants agricoles.

3.3.4. Promouvoir les organisations professionnelles agricoles et de pêche

Notre agriculture doit bénéficier d'un tissu dense d'organisations de producteurs indépendantes et représentatives.

A cet égard, notre programme vise à :

- ★ Encourager la création dans toutes les régions d'organisations de producteurs agricoles et de pêcheurs, à l'instar des Sociétés Mutuelles de Services Agricoles ;
- ★ Encourager la création de Chambres d'Agriculture dans les grandes régions agricoles, les doter de moyens financiers et humains suffisants pour mener à bien leurs missions en matière de conception et de mise en œuvre des politiques et des programmes de développement agricole et rural, et dans les domaines de la recherche, la formation, la vulgarisation agricole et le conseil.

3.4. SATISFAIRE NOS BESOINS EN EAU ET EN RATIONALISER L'UTILISATION

L'effort de mobilisation de l'eau accompli depuis l'indépendance trouvera sa limite à l'horizon 2030. Notre Programme prioritaire pour 2015-2019 consiste à :

3.4.1. Satisfaire les besoins en eau potable des zones déficitaires et répondre à la demande en eau des périmètres irrigués en cours de production, par le développement des barrages, le recours à la recharge artificielle des nappes souterraines et à la mobilisation des ressources non conventionnelles pour l'irrigation et l'eau potable ;

3.4.2. Généraliser les techniques d'économie de l'eau

L'irrigation constitue la pièce maîtresse de notre programme. Le développement des techniques d'économie de l'eau et l'amélioration génétique des variétés culturales permettent d'élever la capacité de production des périmètres irrigués qui ne réalisent actuellement que 40 à 60% de leur rendement potentiel ;

Le traitement des eaux usées en milieu rural connaîtra un développement soutenu.

3.5. ASSURER LA DURABILITE DE NOS RESSOURCES NATURELLES

Nos ressources en eau, sols, forêts, parcours naturels sont limitées et exigent une gestion rationnelle au risque de disparaître en raison de la fragilité de notre environnement. Nous nous engageons à :

3.5.1. Valoriser les ressources en eaux et réduire les sources de pollution hydrique dans le cadre d'un programme concerté visant à préserver, économiser et valoriser les ressources en eaux, à promouvoir l'utilisation des ressources hydriques non conventionnelles et à réduire les sources de pollution hydrique ;

3.5.2. Lutter contre la désertification et pour la conservation des eaux et des sols dans le cadre de plans d'action régionaux et locaux ainsi que des projets participatifs ;

3.5.3. Valoriser le couvert forestier et pastoral dans le cadre de programmes participatifs de développement et de valorisation du couvert forestier et pastoral ;

3.6. RATIONALISER L'UTILISATION DE NOS RESSOURCES HALIEUTIQUES ET AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES PECHEURS

3.6.1. Rationaliser l'utilisation de nos ressources halieutiques

Nous réaliserons cet objectif en :

- ★ améliorant les conditions de la pêche côtière,
- ★ garantissant le respect des périodes de repos biologique pour reconstituer nos ressources halieutiques et assurer la durabilité du secteur de la pêche,

- ★ restreignant les pratiques de pêche sauvage à travers la création d'aires marines protégées et de récifs artificiels et en renforçant les moyens de contrôle.

3.6.2. Améliorer les conditions de vie des pêcheurs

Notre programme entend :

- ★ Généraliser l'octroi de revenus aux pêcheurs pendant les périodes de repos biologique ;
- ★ Généraliser la couverture sociale des pêcheurs de toutes catégories par un système mutualiste garantissant leurs droits aux soins de santé, en contrepartie de la cotisation à la Caisse de sécurité sociale ;
- ★ Equiper les principaux ports de moyens de sauvetage en mer et associer les organisations professionnelles au contrôle de l'observation des règles de navigation et de sécurité par les embarcations de pêche ;
- ★ Favoriser le développement des organisations professionnelles des pêcheurs.

4. UN DEVELOPPEMENT ETHIQUE DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE

Nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité des personnes et des biens, pour combattre efficacement le terrorisme et pour instaurer la confiance auprès des citoyens et des investisseurs. Nous ferons prévaloir l'Etat de droit, remettrons en marche l'Administration qui a fortement souffert depuis la Révolution et en garantirons la totale neutralité. L'éthique dans la conduite des affaires publiques, la lutte contre le commerce parallèle et la responsabilité sociétale des entreprises sont au centre de notre programme ; la modernisation de la fiscalité est une priorité long-temps repoussée ; nous engagerons sa réforme dès 2015.

4.1. AFFIRMER L'AUTORITÉ DE L'ETAT, GARANTIR LA SÉCURITÉ

Au cours de ces dernières années, l'autorité de l'Etat a été à maintes reprises gravement bafouée. Nidaa Tounès s'engage à consolider la souveraineté nationale et affirmer l'autorité de l'armée et des forces de sécurité intérieure sur l'ensemble du territoire. A cet effet :

4.1.1. Une doctrine claire, une tolérance zéro seront affirmées : aucune incitation à la haine et à la violence, aucune indulgence, aucune complicité avec le terrorisme national ou international ne seront tolérées ;

4.1.2. Des moyens humains et matériels conséquents seront mobilisés en faveur de nos forces armées et de sécurité. La toute première priorité de nos ressources budgétaires leur sera accordée. Une politique vigoureuse sera mise en place pour maintenir en activité et faire revenir en fonction nos cadres militaires et de sécurité les plus compétents arrivés à l'âge de la retraite ;

4.1.3. Une direction unifiée des forces armées, des forces de sécurité et du renseignement sera mise en place. Elle sera dotée des moyens logistiques dont elle a besoin pour s'acquitter de ses missions ; elle sera dotée d'une vision géostratégique et aura à sa disposition tous les moyens pour recourir aux compétences les plus pointues et pour obtenir les renseignements dont elle a besoin aussi bien à l'échelle nationale que régionale et internationale ;

4.1.4. Une politique intégrée de développement et de sécurité spécifique aux zones frontalières sera mise en place et recevra tous les moyens adéquats ;

4.1.5. Une coopération internationale et régionale active sera développée dans le but d'assurer la sécurité dans la région, d'accroître les échanges et d'asseoir la stabilité politique.

4.2. L'ÉTAT DE DROIT

Nous établirons l'Etat de droit par la consolidation des Institutions républicaines afin de mettre un terme aux infractions de la loi et à toutes les formes d'incivilité.

4.2.1. Nous doterons le système judiciaire des moyens humains, matériels et financiers nécessaires pour imposer le respect des droits des justiciables et garantir le respect dû aux professions judiciaires.

4.2.2. Nous mettrons en place un dispositif de prévention, de contrôle et de sanction pour lutter contre la grande corruption et l'atteinte aux biens publics, en particulier pour protéger les domaines et les ressources de l'Etat.

4.2.3. Les marchés publics recevront une attention particulière : les données les concernant seront transparentes et électroniquement accessibles à toutes les étapes de l'exécution. Un contrôle a priori et a posteriori sera établi.

4.3. L'ADMINISTRATION SERA MISE EN CONFIANCE ET REMISE AU TRAVAIL

Un effort urgent sera accompli pour en faire une Administration entièrement vouée au service public et au citoyen, partenaire du développement, ouverte à l'initiative privée et sociale, garante de l'équité et de l'égalité de tous devant le service public. La culture du service public replacera la relation « administration - citoyen » sur la base du respect et de la confiance mutuelle.

4.3.1. Etablir la neutralité de l'Administration et des institutions publiques

L'arrivée de la Troïka au pouvoir s'est accompagnée d'une importante vague de nominations et de promotions partisans au sein de l'Administration, des institutions et des entreprises publiques.

Cette vague de nominations, y compris de hauts fonctionnaires, met à mal la neutralité politique de la haute fonction publique et pose le problème de la neutralité de l'administration.

Elle met également à mal le niveau de compétence du service public et par suite sa capacité à jouer le rôle qui lui est dévolu. Si l'alternance politique s'accompagne chaque fois d'une valse de fonctionnaires, la pérennité du service public sera sérieusement mise à mal.

Pour parer à de tels dangers, nous engagerons les réformes permettant d'assurer la neutralité politique de l'Administration, des institutions et des entreprises publiques ; nous veillerons également à leur modernisation et à leur mise à niveau selon les plus hauts standards d'efficacité et de rentabilité.

4.3.2. Instaurer la redevabilité avec l'obligation pour le responsable d'expliquer ses décisions et, pour les instances de contrôle, d'honorer les bonnes prestations et, le cas échéant, de sanctionner les abus.

4.3.3. Instaurer la transparence afin que le public en général, et les milieux directement concernés en particulier, puissent disposer des informations sur les bases et les critères décisionnels de l'Etat, sur les motivations des décisions prises, sur les dispositions prévues pour leur mise en œuvre et sur les effets qu'elles produisent, tout en faisant participer la population concernée aux processus politiques et sociaux.

4.3.4. Exiger la déclaration du patrimoine des responsables politiques et des hauts fonctionnaires. La loi et son décret d'application existent, il y a lieu d'en assurer le respect et l'exécution.

4.3.5. Désigner les responsables publics sur la base du mérite.

4.3.6. Instaurer l'incompatibilité entre haute responsabilité politique et haute responsabilité dans la fonction publique.

4.3.7. Encourager la création et le développement des associations d'usagers des services publics.

4.4. INTÉGRER LE SECTEUR INFORMEL ET LUTTER CONTRE LE COMMERCE PARALLÈLE

La stratégie de maîtrise du secteur informel qui sera mise en œuvre alliera des solutions économiques alternatives et des solutions sécuritaires efficaces. Elle prendra en considération les réalités spécifiques des régions frontalières et de l'économie de nos voisins.

4.4.1 Promouvoir des offres d'opportunités économiques pour intégrer les acteurs du secteur informel afin de favoriser leur retour à la légalité et de maîtriser le commerce parallèle.

4.4.2 Consolider les brigades mobiles mixtes et pluridisciplinaires pour la sécurité du territoire et renforcer leurs moyens d'intervention en tout lieu. Le contrôle des flux de produits sera renforcé sur les routes et aux frontières.

4.4.3 Allouer des moyens et des prérogatives aux entités décentralisées pour la mise en œuvre de cette stratégie.

4.5. INSTAURER LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

Les entreprises sont des agents de production de biens et de services. Elles assument également des responsabilités vis-à-vis de leurs salariés et de l'ensemble de la société. De ce fait, elles sont socialement et socialement responsables.

L'exercice de cette responsabilité signifie :

4.5.1. Le respect des droits des salariés, notamment les droits syndicaux, en favorisant le dialogue social et en contribuant à leur formation ;

4.5.2. Le respect des droits des consommateurs à travers la production de biens et de services répondant aux normes de qualité et d'hygiène ;

4.5.3. Le respect de l'environnement, c'est-à-dire la totale conformité de l'activité de production avec la législation environnementale ;

4.5.4. La contribution à la promotion de la culture, des loisirs et du sport pour tous.

4.6. RÉFORMER EN PROFONDEUR LA FISCALITÉ

Notre système fiscal est lourd, complexe, inique et inadapté aux exigences actuelles et aux objectifs de la Révolution.

4.6.1. L'instauration de l'équité fiscale

Les tranches du barème des impôts sur les revenus seront progressivement actualisées pour tenir compte de l'inflation, pour exonérer les titulaires de revenus équivalant au SMIG et pour assurer une meilleure contribution à l'impôt de la part des titulaires de revenus élevés.

4.6.2. La transparence et la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales

Les mesures consistent notamment à :

- ★ Développer les services à distance pour faciliter toutes les formalités relatives à la déclaration et à l'acquittement de l'impôt et des taxes ;
- ★ Limiter, selon des critères agréés par les parties prenantes, le champ des bénéficiaires du régime forfaitaire et augmenter progressivement le montant de la contribution minimale de ce régime ;

- ★ Limiter les transactions en espèces à un plafond de 30 000 dinars, puis le réduire à 20 000 dinars ;
- ★ Permettre aux services de l'Administration fiscale l'accès aux informations bancaires relatives aux personnes physiques et morales dans les cas de vérification approfondie ;
- ★ Exiger par la loi la présentation de la preuve du respect de leurs obligations fiscales pour les candidats à un poste électoral ou à un poste dans la haute fonction publique ;
- ★ Procéder au recrutement et à la formation d'une police fiscale spécialisée dans la détection des crimes fiscaux, la collecte des éléments de preuves, la recherche des fraudeurs et leur comparution devant les tribunaux.

4.6.3. Le renforcement des ressources des collectivités locales

- ★ Accorder aux collectivités locales l'accès à l'information se rapportant aux taxes locales et aux contribuables qui relèvent de leurs circonscriptions respectives ;
- ★ Leur transférer progressivement les produits du régime forfaitaire.

5. CHIFFRAGE DU PROGRAMME : NOTRE SCHÉMA DE CROISSANCE

5.1. CROISSANCE ET INVESTISSEMENT

La croissance envisagée du PIB commence par 4 % la première année (2015) et progresse annuellement au rythme de +1 % (5 % en 2016, 6 % en 2017, 7 % en 2018 et 8 % en 2019), soit une moyenne annuelle de 6 % permettant une augmentation du revenu par tête, à prix constants, de plus de 28 % au terme des cinq prochaines années.

Pour parvenir à ces réalisations, un effort d'investissement soutenu est requis. Il devrait atteindre 125 milliards de dinars aux prix constants de 2014, soit une moyenne de 25 milliards de dinars par an.

Le montant global (125 milliards de dinars) se décompose en investissements publics dont le montant s'élève à 50 milliards de dinars et en investissements privés dont le montant s'élève à 75 milliards de dinars (soit 40 % public/60 % privé).

Les régions de l'Ouest et du Sud bénéficieront de 60 % des investissements publics, soit 30 milliards de dinars sur la période et une moyenne annuelle de 6 milliards de dinars.

L'effort d'infrastructure et d'équipement ainsi que les mécanismes incitatifs à l'investissement privé dans ces régions donneront lieu à des investissements privés d'un montant de 20 milliards de dinars, soit un volume global d'investissement de 50 milliards de dinars durant les cinq prochaines années et une moyenne annuelle d'investissement global de 10 milliards de dinars.

5.2. UN FINANCEMENT EXTÉRIEUR IMPORTANT

Les besoins de financement de l'économie sont de 155 milliards de dinars, à raison de 125 milliards pour les investissements et de 30 milliards pour le remboursement de la dette, la reconstitution de nos réserves en devises et le financement du déficit budgétaire.

Le financement intérieur sera assuré par l'épargne nationale dont le montant devrait atteindre 100 milliards de dinars (65 % de l'investissement) ; le financement extérieur atteindra un montant de 55 milliards de dinars : 25 milliards au titre des investissements directs étrangers et 30 milliards au titre des emprunts publics.

5.3. UN ENDETTEMENT SOUTENABLE

En 2019, le service de la dette extérieure sera limité à 12 % des recettes en devises et le déficit budgétaire limité à 3 %. Il en sera ainsi grâce à la croissance programmée du PIB, aux exportations de biens et services et à la gestion budgétaire responsable.

Au terme des cinq prochaines années, 4 % du PIB seront économisés sur les subventions (en particulier les hydrocarbures) et 1 à 2% sur les dépenses de fonctionnement de l'Administration publique.

La réforme fiscale permettra une limitation de l'évasion et générera également des rentrées additionnelles de l'ordre de 1 à 2% du PIB.

5.4. UNE BAISSÉ SIGNIFICATIVE DU CHÔMAGE

Sur la base des indications précédentes, 90 000 emplois en moyenne par an seront créés, à raison de 70 000 en 2015, 80 000 en 2016, 90 000 en 2017, 100 000 en 2018 et 110 000 en 2019.

Face à une demande additionnelle estimée à 330.000 emplois entre 2015 et 2019, le nombre de chômeurs baissera de 120 000 et, à l'horizon 2019, une proportion importante des emplois bénéficiera aux diplômés de l'enseignement supérieur.

Au-delà de 2019, les mutations démographiques feront considérablement baisser la pression sur l'emploi et le chômage diminuera de manière radicale.

LISTE DES CONTRIBUTEURS

LISTE DES CONTRIBUTEURS*

COMITÉ DE PILOTAGE

Présidence : Mahmoud Ben Romdhane et Slim Chaker

Membres : Chocri Ben Amara
Selim Ben Miled
Salem Ben Romdhane
Mongi Boughzala
Afif Chelbi
Mustapha El Haddad
Nejib Karafi
Faïza Kéfi
Sonia Naccache
Ahmed Ounaïes
Abdelaziz Rassaa
Ahmed Smaoui
Nejib Trabelsi

* Les titulaires de fonctions officielles ne sont pas mentionnés.

GROUPES DE TRAVAIL SECTORIELS

Ali Abaab

Jelal Abdelkafi

Ghazi Abrougui

Khaled Ahres

Hassen Amdouni

Nizar Ata

Hafedh Ateb

Kamel Ayadi

Namia Ayadi

Housseem Azzouz

Aymen Béjaoui

Moncef Belhaj Yahia

Chemseddine Belkhodja

Taha Belkhodja

Abderrahmene Ben Abdelkader

Abdessatar Ben Ahmed

Mustapha Ben Ahmed

Férid Ben Aïssa

Ameur Ben Amor

Ridha Ben Amor

Mariem Ben Brahim

Moncef Ben Cherifa

Saloua Ben Ezzedine

Amina Ben Gaddour

Boutheina Ben Gamra

Mohamed Ben Gayes

Karim Ben Haha

Zine Ben Hamda

Hamadi Ben Jaballah

Ines Ben Nasr

Amel Ben Rachid

Habiba Ben Romdhane

Jomaa Ben Salah

Nizar Ben Salah

Mohamed Benaïch

Hédi Benzarti

Latifa Benzarti

Jalel Berhima

Hatem Bouattour

Mokhtar Boubaker

Sadok Bouraoui

Tarek Chaabouni

Morched Chabbi

Ilhem Chahed

Youssef Chahed

Mohamed Chakroun

Maher Chebbi

Moncef Chelli

Ridha Chennoufi

Sonia Cherif

Yacine Cherif

Noureddine Cherni

Imen Chettali

Faez Chouayakh

Nacer Chouikh

Mohamed Dachraoui

Karem Dassy

Fayçal Derbel

Sondos Dimassi Riani

Kamel Djebbi

Naziha Dridi

Hassen El Annabi

Raouf El Heni

Faouzi El Mufti

Moncef Elgaïed

Mohamed Elloumi

Karim Ellouze

Fathi Ennaïfer

Tarek Ezzine

Racem Fakhfakh

Fathi Farah

Oussama Fatnassi

Moncef Felli

Slaheddine Ferchiou

Mohamed Frikha

Abderrazek Gabsi

Mahmoud Gabsi

Wissem Gallala

Abdellatif Ghorbal

Ridha Gouia

Hédi Hadhri

Maher Haffani

Slah Haïdri

Salem Hamdi

Abdellatif Hamrouni

Leyla Hamrouni

Kaïs Hamzaoui

Zied Harzallah

Walid Jalled

Abdelaziz Jaziri

Fadhel Jaziri

Habib Jendli

Khaled Kaddour	Nehla Mohsen
Rachid Kamoun	Mohamed Ali Mouelhi
Hayet Kebaïer	Akram Ouerghi
Maher Khachnaoui	Lassaad Oueslati
Olfa Khalil	Houda Rahmani
Mohamed Khlass	Hosni Raïs
Fethi Kraïem	Kamel Raïs
Abdelmoumen Krir	Hamadi Redissi
Fathi Lachhab	Lotfi Rejeb
Mouldi Lahmar	Boujemaa Remili
Kameleddine Landolsi	Ezzedine Saïdane
Akram Majaji	Mongi Sanekli
Mohamed Mani	Maher Sanhourî
Feu Mohamed Masmoudi	Iadh Slim
Feu Mustafa Masmoudi	Abdelmoumen Souayah
Samir Meddeb	Farah Souid
Abderrazak Medhioub	Mounir Srarfi
Aïcha Mehiri	Hamadi Tizaoui
Salah Meziou	Houcine Tlili
Habib Mhenni	Nedra Tlili
Salem Miladi	Mustafa Touati
Anis Mimeche	Mohamed Troudi
Laroussi Mizouri	Leith Zakraoui



حركة نداء تونس